



Règlement interne à la Ligue de billard Auvergne Rhône-Alpes Snooker Saison 2019/2020

Ce règlement, obligatoire, interne à la LBARA section Snooker, est dédié à l'organisation du championnat de Ligue. Afin d'éviter toute discordance avec le code sportif, les principaux articles de celui-ci seront rappelés, et les dispositions locales les complétant éventuellement seront précisées à la suite.

Pour une meilleure lecture, les extraits du code sportif seront reportés en décalé. Le présent règlement reprend l'architecture du document de référence.

Code sportif snooker – FFB – Saison 2019/2020 – version du 13/04/2019

Extraits concernant plus particulièrement les Ligues

Article 1.1 - Composition de la C.S.N. Snooker

En liaison avec le Secrétariat Fédéral, la C.S.N.S administre l'ensemble des épreuves de la discipline, veille à l'application du Code Sportif et en rédige toutes les modifications.

Ces modifications sont soumises selon leur importance à l'avis des responsables sportifs des Ligues et sont applicables la saison suivante après adoption par le Comité Directeur de la F.F.B.

Les décisions à caractère urgent sont prises par la Commission.

Composition de la C.S.N.S :

a) Commission permanente :

Les Membres de la Commission technique fédérale

b) Commission plénière :

Les Membres de la commission permanente,

Les Responsables sportifs Snooker des Ligues.

Le responsable de la commission sportive snooker de la LBARA est Sylvain MULLER.

Pour le contacter : Site LBARA/Snooker/[Contact](#)

Article 1.3 - Fonctionnement

Les joueurs s'adressent à leur Club.

Les Clubs s'adressent à leur Responsable Snooker de Ligue.

Les Responsables des Ligues ou de Zones, s'adressent à la C.S.N. Snooker.

Pour une meilleure traçabilité des échanges, tout contact se voulant officiel et/ou nécessitant une réponse devra faire l'objet d'un écrit (un mail par exemple), permettant avec une formulation précise de l'attente, de donner une réponse adaptée et de réaliser un suivi du déroulement de la saison.

Le responsable de la commission sportive snooker de la LBARA est Sylvain MULLER.

Pour le contacter : Site LBARA/Snooker/[Contact](#)



Article 2.1 - Cadets (Mixte)

Jeunes hommes et jeunes femmes de moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Article 2.2 - Juniors (Mixte)

Hommes et femmes de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année qui précède la date des Championnats d'Europe Juniors

Article 2.3 – Toutes Catégories (Mixte)

Ouvert à toutes les joueuses et tous les joueurs, quel que soit leur âge.

Article 2.4 - Féminines

Ouvert à toutes les joueuses, quel que soit leur âge.

Article 2.5 - Masters (Mixte)

Appelée précédemment Séniors, cette Catégorie concerne les hommes et femmes de 40 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours.

Un fichier type fourni par la C.S.N.S. permettra de collecter les dates de naissance des joueurs présents lors des tournois de ligue. Ce fichier servira de base à la distribution des points aux cadets, juniors, masters, pour les classements spécifiques de ces catégories.

Article 2.7 – Discipline

Cf. Règlement intérieur F.F.B (Titre III) et Code de Discipline F.F.B applicable à toutes les Catégories.

A lire et/ou relire avec attention

CHAPITRE III – LES COMPETITIONS

Tout joueur souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves décrites dans le présent code sportif et détaillées au calendrier Snooker doit souscrire une licence F.F.B (voir Règlement intérieur F.F.B) dont la présentation dudit document ou de la demande valide (en cours de traitement) peut être exigée lors de toute épreuve de Ligue ou Nationale.

D'autre part, tout joueur se désistant d'une compétition nationale doit impérativement prévenir le directeur du tournoi et les membres de la C.N.S concernés, avant le mercredi précédent la compétition. Après ce délai, sauf cas de force majeure (le justificatif sera à fournir dans les 48h), il sera considéré comme forfait non excusé et pourra être convoqué devant la Commission de Discipline.

Tout joueur désirant s'absenter durant une compétition nationale devra en référer au directeur du tournoi et après accord de ce dernier, il devra renseigner la feuille d'autorisation d'absence prévue à cet effet. Dans le cas contraire, il sera considéré comme abandonnant l'épreuve, sera exclu de la compétition et convoqué devant la Commission de discipline sauf cas de force majeure à justifier sous 48 heures.

Les compétitions pourront faire l'objet de contrôle d'alcoolémie en direction des joueurs.

La procédure sera décrite dans le Règlement Intérieur de la FFB (à partir de l'AG 2020).

En cas de résultats positifs la personne contrôlée sera exclue de la compétition.



LBARA – Snooker

v1 – 09/2019

Tout refus de se soumettre au contrôle sera considéré comme un résultat positif.
Les résultats des sportifs sont diffusés et publics.

Un contrôle des licences pourra être organisé en phase d'émargement, au début des tournois de Ligue, par le directeur du tournoi.



Article 3.1 - Les Championnats de Ligues

Article 3.1.1 - Organisation

Chaque Ligue est tenue d'organiser un Championnat Mixte (Toutes Catégories) ouvert à tous les joueurs (hommes et femmes) licenciés de ses Clubs affiliés ou licenciés individuellement, générant ainsi un Classement de Ligue.

Par souci d'homogénéité, en fonction du nombre de Clubs et de joueurs par Ligue, il peut être admis qu'un Championnat regroupe un ensemble de Ligues de la même Zone. Cet ensemble prend alors le nom de regroupement de Ligues, après validation de la F.F.B.

Le circuit de Ligue comportera un certain nombre d'épreuves sans limite.

Au minimum, 2 de ces rendez-vous devront être organisés par les Ligues avant le 15 mai de la saison en cours.

Chaque Ligue possède le libre choix dans les dates ainsi que le nombre des épreuves.

A noter : les épreuves de Ligues ne peuvent pas se dérouler après le 15 mai de la saison en cours ni lors des dates définies pour les compétitions Internationales et Nationales (ZST et play-off, Coupe de France, tournois nationaux ainsi que finales des championnats de France).

Les Ligues devront faire connaître à la C.S.N.S leur choix (nombre de tournoi de Ligue et dates prévues) avant le premier de tournoi Ligue.

Du fait de paramètres particuliers (nombre de tables disponibles, effectif présent, nombre de divisions...), certaines Ligues peuvent prétendre organiser leurs tournois de Ligue sur plusieurs dates. Cet aménagement fera l'objet d'une demande auprès de la C.S.N.S, de la part du responsable Snooker de la Ligue concernée.

Les tournois de Ligue seront au nombre de X.

Ils seront organisés aux dates prévisionnelles avancées au calendrier national, mis à jour avec les dates locales, disponible sur le site Internet de la LBARA.

Article 3.1.2 - Règlement

Pour chaque épreuve, chaque Club doit pouvoir être représenté.

L'organisation de ces tournois, en accord avec la C.S.N.S., est sous la responsabilité du responsable Snooker de ligue, ou en cas de regroupement de Ligues, et d'un commun accord, de l'un ou l'autre des Responsables Snooker des Ligues concernées. En cas de désaccord, la C.S.N.S. désignera l'organisateur. Celui-ci devra s'assurer du bon fonctionnement des épreuves.

En fonction du nombre de joueurs, l'organisateur peut retenir différentes formules de compétitions (tableau de 16 ou 32 joueurs en double KO ou non, élimination directe, poules, Equipes, etc ...).

Selon leur nombre, les joueurs peuvent être répartis en plusieurs divisions. Dans ce cas, la composition des divisions et le mode de sélection des têtes de série pour chaque tournoi de Ligue sont du ressort du responsable sportif de ligue.



Le délégué snooker de ligue (ou celui du regroupement de ligue) a l'obligation d'élaborer un règlement interne à la ligue (ou au regroupement) pour l'organisation de cette compétition.
Ce règlement interne doit être adressé aux membres de la C.S.N.S. pour information.

Le Délégué Snooker de la Ligue désigne un juge arbitre responsable de l'application des règlements (contrôle des licences, de la tenue, etc...).

Les matchs peuvent se dérouler en 1 « frame » sèche, ou au meilleur des 3 ou 5 « frames » en fonction du nombre de joueurs. Le tournoi peut panacher les formules de jeu.

L'organisateur a la charge de coordonner la formule de la compétition et de l'annoncer avant le début du tournoi. La formule de compétition peut être différente d'une épreuve à l'autre en fonction du nombre de joueurs présents et de tables disponibles.

Le Délégué Snooker de la Ligue doit faire parvenir à la C.S.N.S. (seul le fichier qui lui sera adressé en début de saison sera pris en compte), dans la semaine qui suit l'épreuve (7 jours, article 4.3), le compte rendu sportif, les résultats complets et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

Le calcul pour les joueurs qualifiés pour la finale du championnat de France Toutes Catégories ne se fera que sur la base des résultats reçus.

Les inscriptions seront réalisées directement par les joueurs, depuis le site de la LBARA/[Accès](#).

Tout désistement doit être annoncé impérativement par mail au responsable snooker de Ligue avant minuit le jeudi qui précède le tournoi, les inscriptions étant closes ce même jour à 18h00.

Pour le contacter : Site LBARA/Snooker/[Contact](#)

Le format retenu pour les tournois de Ligue est un tableau unique, sur une base de 32 joueurs, sans tête de série.

Le déroulement s'effectuera en double KO.

A partir des phases finales, élimination directe du tournoi, avec toutefois possibilité de faire jouer des matchs de classement pour les places 5 à 8 si le timing le permet.

Un listing des arbitres de Ligue sera également réalisé, pour permettre de désigner le juge arbitre du tournoi.

Les matchs se dérouleront au meilleur des 3 frames.

Si le timing le permet, les matchs des phases finales pourront se jouer au meilleur des 5 frames, ou dans un format plus long

Le directeur de jeu annoncera les modalités de jeu à chaque tour, la durée des matchs étant reportée sur la feuille de match.

A l'issue de chaque tournoi, le directeur de jeu fera parvenir le fichier du classement mis à jour au responsable relations Ligues de la C.S.N.S.

Ce classement et le tableau du tournoi seront mis en ligne sur le site de la LBARA/Snooker/[Résultats-Classements](#)



Article 3.1.3 - Le Classement Ligue

Les différentes épreuves d'une Ligue (ou d'un regroupement de Ligues) permettent d'établir un Classement « Toutes Catégories » de la Ligue ou du regroupement. La forme du Classement dépend du nombre de joueurs (une ou plusieurs divisions 1, 2,3).

Chaque participant aux épreuves de Ligue est assuré de marquer des points au Classement Ranking National « Toutes Catégories » en fin de saison, suivant son Classement final de Ligue (voir barème).

La moyenne du nombre de participants par tournoi servira de référence pour calculer le nombre de qualifiés par ligue pour le championnat de France Toutes catégories.

Cf. barème des points du code sportif

Article 3.2.4 – Points particuliers et Manquements au Code Sportif (Ligues)

En cas de besoin et pour des raisons dûment motivées, le Délégué Snooker de Ligue peut solliciter la C.S.N.S. afin d'obtenir une dérogation préalable spécifique quant à l'adaptation d'un ou plusieurs points particuliers du code sportif relatifs au déroulement de la saison.

Exemples :

- modification date(s) de tournoi(s) de Ligue,
- élaboration d'un format spécifique adapté à un effectif particulier (nombre de tournois),
- transmission résultats de Ligue hors délais prévus à l'art. 3.2.2.

Tout manquement ou modification (sans accord préalable de la C.S.N.S.), relatifs à l'organisation des tournois de Ligue, au respect du code sportif, des dates prévues au calendrier sportif de la saison en cours, des délais de transmission des résultats... sera étudié au cas par cas par la C.S.N.S. en vue d'appliquer pénalité(s) ou sanction(s).

Conséquences relatives aux exemples cités ci-dessus

- les résultats des tournois de Ligue concernés par des modifications non validées par la C.S.N.S. ne seront pas pris en compte pour le Classement final de Ligue,
 - le calcul National des places (quotas) attribuées par Ligue à la finale du championnat de France toutes catégories, ne tiendra pas compte de l'effectif présent lors des tournois de Ligue concernés.
-

Article 3.2.5 – Classement des joueurs suite à égalité de points dans une poule

En cas d'égalité de matchs gagnés entre deux joueurs dans une poule :

C'est d'abord la différence de Frames qui détermine leur Classement.

S'ils sont toujours en égalité c'est finalement le match particulier entre eux qui les classerait.

En cas d'égalité de matchs gagnés entre trois joueurs ou plus, dans une poule, on isole d'abord les résultats des matchs entre eux trois et on procède comme suit :

C'est d'abord la différence de Frames qui détermine leur Classement.

S'ils sont toujours en égalité c'est finalement le match particulier entre eux qui les classerait sinon, on fait un 'Re-Spotting' Black en best of 5 entre ces 3 joueurs. S'ils



sont toujours en égalité, on tire au sort.

Pour application le cas échéant, en cas d'organisation de poules.

Article 3.9 – Retard

L'absence d'un joueur à la table au début de son match est sanctionnée par la perte de la première frame.

Si après 15 minutes il est toujours absent, il perd le match et sera exclu du tournoi.

Toutefois, le directeur du tournoi pourra apprécier les raisons du retard et de l'absence (problème lié à sa santé ou celle d'un proche, panne d'un moyen de locomotion...), et décider de réintégrer le joueur dans la compétition dans le cas d'un format de jeu le permettant.

En cas de retard justifié, la réintégration dans le tournoi ne pourra être envisagée que si l'arrivée du joueur fautif est effective pendant son tour de jeu, avant que le dernier match de ce tour ne soit lancé.

En cas d'absence injustifiée le jour du tournoi, le joueur fautif sera pénalisé au classement de Ligue de la valeur maximale des points distribués pour le tournoi, soit 99pts.

Article 4.1 – Les points Ranking Ligue

Les compétitions régionales/Ligues 'Toutes Catégories' organisées au sein de chaque Ligue (ou de regroupement de Ligues) donnent des points ranking.

Au cours de la saison, le Classement provisoire de chaque Ligue (qui doit être adressé au Responsable « Relations Ligues » de la C.S.N.S. dans la semaine qui suit chaque épreuve : 7 jours) fait l'objet d'attribution provisoire de points au Classement Ranking National Toutes Catégories, pour chaque joueur, suivant le barème joint.

A l'issue du dernier tournoi, le Classement définitif de chaque Ligue devra être transmis au Responsable « Relations Ligues » de la C.S.N.S. dans la semaine qui suit (7 jours).

Ce Classement permet d'attribuer des points au Classement Ranking National Toutes Catégories, suivant le même barème joint en annexe.

Le Classement Ranking de Ligue sert également de référence pour les Qualifications à la finale du Championnats de France toutes catégories.

Les points attribués pour les tournois de Ligue sont les suivants :

- Vainqueur : 99 pts
- Finaliste : 84 pts
- 3ème : 72 pts
- 4ème : 68 pts
- 5ème : 59 pts
- 6ème : 56 pts
- 7ème : 54 pts
- 8ème : 53 pts



- 9ème à 12ème : 45 pts
- 13ème à 16ème : 34 pts
- 17ème à 24ème : 25 pts
- 25ème à 32ème : 15 pts

Un bonus « break » sera attribué aux meilleurs breaks du tournoi (supérieur ou égal à 35 points), à raison de 2 pts par dizaine réalisée.

Exemple : un break de 35 rapporte $2 \times 3 = 6$ points, un break de 56 rapporte $2 \times 5 = 10$ points

Un bonus « arbitrage » sera attribué aux arbitres des matchs des phases finales (bonus de 6 points).

CHAPITRE IX – LA TENUE SPORTIVE

La tenue sportive réglementaire décrite ci-dessous est commune aux 4 disciplines fédérales (carambole, blackball, billard américain et snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et championnats, à l'exclusion du Blackball Master.

Chaque Commission sportive nationale peut toutefois décrire d'autres tenues qu'elle accepte, sans pour autant avoir la possibilité de refuser celle-ci. Ces tenues sont décrites dans le paragraphe E. Autres tenues autorisées.

A. Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu.

– polo de couleur unie, bicolore (les motifs bariolés sont interdits) ; un liseré de couleur différente est autorisé ;

– pantalon de ville (sans clous, sans rivet) de couleur noire (les poches apparentes latérales et frontales sont interdites), tombant sur les chaussures ;

– chaussettes, mi-bas ou bas ;

– chaussures fermées de teinte unie noire (y compris la semelle), aucun marquage ou logo n'est permis s'il est de couleur différente de la chaussure.

B. Autres éléments sur la tenue sportive

L'écusson du club et/ou des armoiries de la ville est brodé ou floqué. Il doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur. Les prénom et nom du joueur peuvent apparaître à droite. L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

C. Publicité

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes aux règles de l'éthique sportive.

La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps (poitrine, dos, col, manches, sauf sur l'emplacement réservé à l'écusson du club).

L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor ; dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

D. Dispositions diverses

Dans le cas d'une compétition par équipes, la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

Le polo doit être rentré dans le pantalon, sauf dérogation accordée exclusivement par le directeur de jeu. Les manches longues peuvent être remontées avec soin.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.



Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.

En cas de récidive, le joueur fautif se verra refuser l'accès au tournoi.

La pénalité encourue équivaut également la valeur maximale des points distribués pour le tournoi, soit 99pts